

Publié le 26 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240916-2024061-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/057

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 16/09/2024

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
11/09/2024 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix neuf.**

Présents : 12 jusqu'au point 1 – 13 à partir du point 2  
Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,  
DUBOIS, PRALON (à partir du point 2), SANDER,  
TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, HENRIOT, COUDRY,  
LORY, HOUSSIN.

Procurations de vote : 4

Patrice MOUTON à Sébastien COUDRY, Catherine  
BORRINI à Jean-Louis BAULIEU, François PONS à  
Martine DELESSARD, Damien LAPOUGE à Thomas  
HOUSSIN,

Absents excusés : 2

Bénédicte LECLERC, Florent DUMORTIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.  
Monsieur Thomas HOUSSIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PLAN MOBILITE DE GBM**

**Rapporteur : EMILE BOURGEOIS**

En tant qu'organisatrice de la mobilité, Grand Besançon Métropole est en charge de l'élaboration du plan de mobilité.

Le Plan de Mobilité est un document de planification des déplacements et de la mobilité, **obligatoire pour les agglomérations dépassant les 100 000 habitants.**

Il détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans le périmètre de Ressort Territorial de

Publié le 26 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240916-2024061-DE



l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Il fixe les orientations du territoire en matière de mobilité pour **les 10 années à venir**.

Il vise à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

Par délibération du 27 juin 2024 le Grand Besançon Métropole a arrêté le projet de Plan mobilité.

Conformément à l'article L.1214-15 du code des transports, le projet de plan mobilité est soumis pour avis, avant enquête publique, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux, aux autorités organisatrices de mobilité limitrophes ainsi qu'aux autorités compétentes de l'Etat concernées

*Après présentation de ce plan mobilité, le conseil municipal suite à un débat important émet un avis favorable à ce projet de Plan de Mobilité sous réserves des remarques citées ci-dessous :*

- *le conseil municipal regrette et trouve anormal qu'il n'y est presque plus de parkings gratuits. Cela dissuade les habitants de prendre les transports en communs périphériques.*
- *Le flux de bus n'est pas assez développé dans les communes limitrophes pour proposer des solutions alternatives.*
- *Il est également anormal que les parkings étudiants soient payants.*
- *Les parkings relais sont payants lors de l'achat d'un ticket à l'unité. Les transports en commun ne peuvent pas fonctionner sans une gestion équitable des véhicules personnels.*
- *Les horaires de transports ne sont pas toujours adaptés aux horaires des activités professionnelles ou étudiants.*

*Demande d'une liaison cyclable entre Pouilley les Vignes et Franois : Pas de projet en étude à ce jour.*

**Fait et délibéré, le 16 septembre 2024**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

